

Permis de construire ou déclaration préalable (déclaration de travaux) ?

Nature des travaux ou des constructions	Autorisations nécessaires ou non		
	Permis de construire	Déclaration préalable	Absence de formalité
Aménagements intérieurs	Création ou augmentation de la surface d'habitation de plus de 40 m ² .	Création d'un espace supplémentaire de moins de 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Changement de destination d'un bâtiment	Si modification de la structure porteuse et de la façade.	Autres modifications même sans travaux.	-
Construction nouvelle	Plus de 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Travaux d'agrandissement	Plus de 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Abri de jardin	Plus de 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	Si l'abri fait jusqu'à 5 m ² .
Clôture	-	Obligation de Déclaration préalable	
Éolienne	Hauteur égale ou supérieure à 12 m.	Moins de 12 m de hauteur.	-
Garage	Plus de 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	-
Piscine extérieure	Bassin de plus de 100 m ² et couverture de plus de 1,80 m de hauteur.	Bassin entre 10 et 100 m ² et couverture de moins de 1,80 m de hauteur.	Bassin inférieur ou égal à 10 m ² .
Ravalement	-	Obligation de Déclaration Préalable.	-
Terrasse	Plus de 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Véranda	Plus de 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à moins de 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ²